



Dispensé de timbrage

TOULON CTC

# P

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le  
18 septembre 2015

### L'édito

## Le fiasco de la rentrée...

Il est des jours où l'on aimerait se tromper. Il en va de même pour certaines analyses... A l'occasion de cette rentrée, le SNUipp-FSU annonçait dès le mois de juin que la rentrée serait difficile dans le Var. Les faits ont montré qu'en plus d'être difficile, elle marque un pas de plus dans le fiasco éducatif de la politique gouvernementale.

Et il n'y aura pas eu de round d'observation pour la 3ème rentrée « Hollande ». Dès la rentrée, les collègues de maternelle auront pu mesurer tout l'intérêt que leur porte le ministère avec une mise en place des nouveaux programmes sans aucune information ni aucune formation.

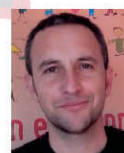
Par la suite, dès la première semaine scolaire, tous les remplaçant-es étaient déjà mobilisé-es et tous les enseignant-es affectés, laissant vacants 13 postes dans le département. La réponse de l'administration ? Recrutements à Pôle Emploi ! On croit rêver... Quel déni de notre métier. Quel mépris des familles et des élèves !

Avec la contre réforme des rythmes, on

pensait avoir touché le fond. Et pourtant non, le ministère continue d'enfoncer l'Ecole publique dans les méandres de l'austérité, trop occupé à des calculs budgétaires laissant sur le bord de la touche les familles les plus défavorisées pour lesquelles la République sonne creux.

Ne les laissons pas faire. Ne nous laissons pas faire. Parce que nous pensons que chaque élève peut réussir, parce que nous voulons pouvoir travailler sereinement dans l'intérêt de toutes et tous, serrons-nous les coudes en renforçant le SNUipp-FSU et faisons-nous entendre en participant à la votation citoyenne sur les services publics organisée notamment par la FSU ainsi qu'à la journée d'action en préparation du 8 octobre prochain !

**Emmanuel TRIGO**  
Membre du  
Bureau départemental  
du SNUipp-FSU Var



## Sommaire

Page 1 Édito.  
Page 2 Action, retraités.  
Page 3 Carte scolaire.  
Page 4 CAPD.  
Page 5 Carte postale, solidarité laïque.  
Page 6 RISTT.  
Page 7 PPCR.  
Page 8 Bulletin adhésion.

Directeur de publication : André TOUVIER  
Mensuel : n° 277  
Prix au numéro : 0,76 €  
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337  
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp  
Immeuble Le Rond Point  
Av. Curie 83160 LA VALETTE  
Tél : 04.94.20.87.33 Fax : 04.94.20.87.34  
E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr) Site : <http://83.snuipp.fr>



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la  
cotisation des adhérents du SNUipp.



# Il manque des enseignants dans les écoles du Var !

**13 postes vacants la semaine de la rentrée dans les écoles du département !**

Malheureusement, le SNUipp-FSU avait raison : en plus du problème récurrent du manque d'enseignants remplaçants, cette rentrée montre les difficultés dans les écoles maternelles et élémentaires du Var d'une façon encore plus grave que les précédentes.

En effet, une semaine après la rentrée et alors que tous les enseignants varois ont été affectés sur le terrain, il n'y a pas assez de personnels pour occuper tous les postes dans les écoles ! Et cela malgré le recrutement dès la rentrée de 40 candidats sur liste complémentaire au concours de recrutement du professorat des écoles et la possible arrivée dans le Var d'une dizaine d'enseignants venant d'autres départements.

**13 postes sont donc toujours vacants dans les écoles du département !**

Une situation que le SNUipp-FSU dénonce fermement et qui traduit le manque

**« La perspective de recrutement de personnels précaires, via Pôle Emploi, pour assurer l'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires sans aucune formation ni aucune garantie est un véritable scandale. »**

d'ambition et d'investissement du gouvernement en matière d'éducation. La perspective de recrutement de personnels précaires, via Pôle Emploi, pour assurer l'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires sans aucune formation ni aucune garantie est un véritable scandale. En plus de confier de jeunes élèves à des personnes inconnues des services de l'éducation nationale, cela est un véritable déni de la profession d'enseignant.

Pour le SNUipp-FSU, enseigner est un vrai métier qui s'apprend et les élèves varois doivent pouvoir suivre une scolarité de qualité. Le SNUipp-FSU tient à rappeler que plus de 500 collègues, recrutés et formés par l'Education Nationale, ont demandé à venir travailler à cette rentrée dans le département du Var. Permettre à ces collègues de rejoindre notre département réglerait d'un même coup le problème de pénurie ainsi que des situations familiales bien souvent compliquées et anxiogènes.

Le SNUipp-FSU du Var lance une alerte : une rallonge budgétaire est urgente et indispensable pour que chaque élève varois puisse être scolarisé comme il se doit.

**Fin septembre : votation citoyenne pour les services publics.**

**8 octobre :  
journée d'action unitaire.**

**Le SNUipp-FSU communiquera dès que possible les modalités varoises.**

**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE !**



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix

## Vie syndicale

# Les syndiqués retraité-es se retrouvent.

Pour faire le point ensemble sur la situation des retraité-es, l'actualité sociale mais aussi partager un temps plus divertissant, la commission retraité-es du SNUipp-FSU du Var invite les retraité-es syndiqué-es à venir

## Au Pradet le mardi 22 septembre

- De 10h à 12h environ : échange sur l'actualité
- De 12h à 14h30 : apéro pique-nique « auberge espagnole »
- De 14h à 16h : visite guidée de la mine Cap Garonne (6 euros par personne tarif de groupe)

Rendez-vous au parking de la mine à 10h (l'accès est fléché depuis le centre de la commune. Pour nous accueillir, le « cabanon de Titin » avec une vue superbe sur les îles, situé juste à côté du parking.

**Merci de confirmer votre participation auprès du SNUipp-FSU du Var : 04.94.20.87.33**

**ou [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr)**

Gilberte MANDON, Michel FORTUNA,  
Annie NOIROT, André TOUVIER



# CAPD du 4 septembre

Compte rendu de vos élu-es du SNUpp-FSU : encore 29 collègues en surnombre.

La CAPD s'est réunie en présence de 9 élu-es du SNUpp-FSU (une élue étant en congé maternité), 5 SE et 2 SNE.

## Suite du Mouvement 2015

Le SNUpp-FSU a dénoncé l'envoi aux organisations syndicales des numéros de téléphone privés des personnels en surnombre. Pour le SNUpp-FSU, cela relève d'un choix individuel et l'administration n'a pas à avoir ce genre de pratiques. Le DASEN a reconnu une erreur de sa part et s'est engagé à ne plus la reproduire.

Par la suite, le SNUpp-FSU est intervenu sur chacun des dossiers qui lui ont été transmis par des collègues.

Le syndicat a dénoncé la méthode de travail de l'IA qui consiste à affecter les personnels travaillant à temps partiels sur des fractions de postes de la même quotité, réduisant ainsi les possibilités d'affectations. Pour le SNUpp-FSU, un personnel à temps partiel doit pouvoir être affecté sur n'importe quel poste puis voir son service complété par un titulaire de secteur.

## Manque de personnels !

(lire en page 2)

Les 50 enseignant-es en surnombre à la rentrée ont été affecté-es lors de cette CAPD, ce qui n'a pas permis de combler tous les postes vacants. Au moins 13 postes sont restés vacants, sans compter des fractions de postes qu'il convient de rajouter.

## Ineat : entre attente et passe-droit...

### (demandes pour entrer dans le Var)

Le SNUpp-FSU est intervenu pour dénoncer le manque de moyens attribués au Var. Puisque la liste complémentaire du concours est déjà épuisée, l'arrivée de collègues venant d'autres départements doit être à l'ordre du jour selon le syndicat. Le DASEN a formulé une demande pour ce type de mutations auprès du ministère. Néanmoins, dès cette CAPD le DASEN a fait entrer dans le Var une collègue en dehors de toutes les règles d'équité et de transparence : une intégration « sur ordre du ministère »... Des pratiques lamentables et qui ne font qu'accroître la défiance envers notre administration. Le SNUpp-FSU a fermement dénoncé cette façon de faire.

## QUESTIONS DIVERSES

### Formation continue

Le groupe de travail chargé d'étudier les candidatures, prévu le 15 septembre, a été décalé au 17 à la demande des élu-es du SNUpp-FSU, de façon à pouvoir préparer cette réunion dans des délais raisonnables.

### Prise de fonction des nouveaux nommés

Le SNUpp-FSU a demandé que les personnels affectés à la CAPD le vendredi puissent prendre leurs nouvelles fonctions mardi et non lundi, de façon à pouvoir préparer la classe en connaissance de cause. Le DASEN n'a accepté ce délai que pour les collègues dont la classe a été fermée ce vendredi et qui ont donc été réaffectés.

### Remboursement de « trop-perçu »

Le SNUpp-FSU est intervenu concernant les prélèvements parfois importants sur les salaires des stagiaires (jusqu'à 900 euros dans certains cas) pour demander que les personnes concernées soient prévenues à l'avance des montants prélevés et qu'un échéancier leur soit proposé. D'après le DASEN, ce sont les services de la DIFP qui calculent les sommes à prélever et qui préviennent les collègues, ce qui n'a pas été le cas ici...

### Echange stagiaires Var et Alpes Maritimes

Déjà sollicité par le SNUpp-FSU lors de la CAPD de fin août, le DASEN a refusé de procéder à des échanges, arguant un système trop compliqué à modifier.

### Reconduction et licenciement stagiaires

Le SNUpp-FSU est revenu à la charge concernant la présentation des avis de reconduction et de licenciement. Le DASEN répond qu'il est toujours en attente d'une réponse du rectorat...

### Frais de déplacement RASED

Questionné par le SNUpp-FSU, le DASEN a répondu que les déplacements sur les communes limitrophes ne seront plus remboursés.

## OPERATION TRANSPARENCE MOUVEMENT 2015

EMPU VALBERTRAND TOULON	ALBERT Delphine	TS La Garde	JEUSSET EMILIE	TS Sandro TOULON	SMADJA
Opt E EEPU CHAR LE LUC	ASTAY MARION	EMPU VALBERTRAND TOULON	L HUILIER DIANE	TS La Visitation+ St Louis TOULON	SOLBES NICOLAS
TS HYERES	BELLON SARAH	TS La Garde	LAMARQUE MORGANE	ENS IME ITARD COLLOBRIERES	SZTERN CECILE
DCOM EEPU LA BOUVERIE	BOIVIN VIRGINIE	EMPU PITCHOUN PUGET VILLE	LAMBERT KARINE	TS Michelet HYERES	TAILLARD EMELINE
DE EPPU LE VILLAGE PONTEVES	BOUCHER Monique Anne	EPPU MONFORT S'ARGENS	LANZETTI SABRINA	TS Draguignan	VACQUIER JOHANNA
TS Draguignan	BOUILLE NOEMIE	TS La Londe	MAESTRI CELINE	TS Ronsard La Valette	VAN DERTON
ECEL EEPU PAGNOL LA GRAU	BOUSQUET Marjorie	ECMA EMPU ARENE LA VALETTE	MAROLLEAU LAURA		
TS BORMES	BRIGLIA MAGALI	ECMA EPPU PONTEVES	MARTIN MELANIE		
TS : Ste Maxime	CABANTOUS MALLORIE	TS Signes	MASSE ANNE		
EMPU F. MIREUR DRAGUIGNAN	CAPON BEATRICE	TS Le Beausset	MASSE JULIE		
ECEL V COUTURIER CARNOULES	CATTIN DELPHINE	ENS SEGPA LA FERAGE CUERS	MATTEI ELODIE		
EMPU ST SAENS TOULON	CHAMPROMIS LEO	ECMA EMPU VARAGES	MENENTEAU AMANDINE		
Segpa Wallon La Seyne	CHARLES CAMILLE	ANGLAIS EPPU GINASSERVIS	MORENO BARBARA		
TS LA CRAU + TOULON	CHARTIER Priscilla	EEPU PUL ROUX FREJUS	NAVARRO CAROLIINE		
TS St Cyr	ESTIENNE MELANIE	ECEL EEPU AGUILLON TOULON	NIEDERLANDER BENE.		
DE EPPU CLAVIERS	FABRE JULIEN	TS Le Beausset + La Seyne	NOEL ALOHA		
EPPU CLAVIERS	Fabre Noemie	TS Fréjus+ Le Muy+ Le Luc	OLLER LAURA		
TRB EMPU MOULIN CUERS	FIBEL ANAIS	OPT D IME SALERNES	PASCAL VIRGINIE		
EEPU MOULIN CUERS	FIORDARANCIO CLAIRE	TS Draguignan+ Fréjus	PROUST LEA		
EMPU MOULIN TRANS	FLOCH JOHAN	TS La Garde + Carqueiranne	QUADRUPANI ELODIE		
EEPU FORT ROUGE TOULON	GERMAIN CLAIRE	TRB POINT DU LAS TOULON	RAVE LISA		
TRB EEPU PLAN DU CASTELLET	GIRARD ISABELLE	EEPU RIVIERE NEUVE 1 TOULON	RICHAUD CHLOE		
EMPU FLEUR CHAMPS TOULON	GUINEDOR CATHERINE	TS La Garde	RUIZ CATHERINE		
EMPU PETIT PRINCE CAVALAIRE	HEMERY NATHALIE	TS Fort Rouge TOULON	SAOUD SANA		
TS Fréjus	IBANEZ CASSANDRE	TS La Garde + Carqueiranne	SCOTTO D S ELODIE		
TS La Londe	JEAN JULIETTE	EEPU POINT DE SUVE TOULON	SIMIDE W STEPHANIE		

## Postes restés vacants

EPPU MONS  
 CPC IEN TOULON 2  
 ECSP OPT B SESSD LES ARCS  
 ESCP Opt D IME Jardins d'asclépius FREJUS  
 TRB ASH  
 TS CHITS Toulon+ D. MILLE  
 TS : Bargemon + Seillans  
 TS : Bargemon + Trans  
 TS : Callian + Montauroux  
 TS : La Bastide+ Châteaudouble  
 TS 75% : 50% BANDOL+ 25% TOULON (Segpa)  
 ULIS CLG (zone ouest Var)  
 ULIS Clg Montauroux

## Action

### Urgence : appel à dons pour les réfugiés

Solidarité Laïque, ONG de développement dont le SNUipp-FSU est membre, lance une campagne nationale d'appel à dons afin d'apporter une aide immédiate et concrète aux familles réfugiées.

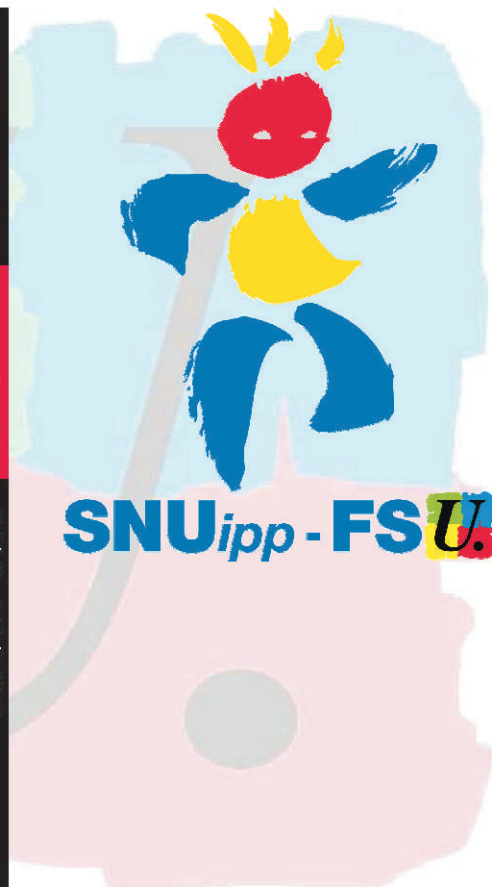


**URGENCE :**  
aide aux réfugiés-déplacés,  
AFFIRMONS NOTRE SOLIDARITÉ  
ET NOS VALEURS !

Des dizaines de milliers de réfugiés – déplacés arrivent en Europe et dans notre pays. Épuisées, les familles, et **particulièrement les enfants**, sont traumatisées par les horreurs de la guerre, les effets tragiques de la misère ou du dérèglement climatique et les conditions terribles dans lesquelles ils ont voyagé. Un enfant de 3 ans retrouvé mort sur une plage turque a enfin ému les dirigeants et l'opinion publique. Nous **devons agir** pour leur apporter des conditions d'accueil adaptées et dignes.

Il s'agit notamment d'apporter dans l'urgence au plus grand nombre, une aide concrète à la scolarisation des enfants et des jeunes, de fournir équipements et fournitures scolaires, de proposer cours d'alphabétisation et activités culturelles et sportives. Contribuer en définitive, à apporter des conditions d'accueil dignes à celles et ceux qui ont tout perdu et espèrent tant de l'avenir

Faites votre don en ligne :  
<https://soutenir.solidarite-laïque.org/aideauxrefugiés-deplacés/~mon-don/>



## Action

### Les retraité-es poursuivent leurs actions

Signez et faites signer la carte pétition !

Cette nouvelle année syndicale commence mal pour les retraité-es : pas d'actualisation des pensions au premier octobre 2015 alors que l'inflation – +0,3 % sur un an - est repartie à la hausse. S'ajoutant aux mesures fiscales spécifiques, le refus gouvernemental d'augmenter toutes les pensions est un coup supplémentaire au niveau de vie des retraité-es dont toutes les études et tous les organismes reconnaissent la baisse. Ces mesures, cumulées avec les effets des multiples réformes des retraites, montrent qu'il s'agit bien d'une orientation politique visant à faire des retraité-es une variable d'ajustement. Les pressions européennes concernant les retraité-es en Grèce montrent bien qu'il s'agit d'une orientation assumée par les différents gouvernements de l'Europe.

La loi vieillissement traîne en longueur, la représentation des retraité-es dans plusieurs organismes est remise en cause...

Dès septembre, il nous faut intervenir collectivement sans attendre.

Les organisations syndicales de retraité-es SFRN FSU, CGT, CFE-CFC, FO, CFTC, SOLIDAIRES, FG-FP, LSR et ENSEMBLE & SOLIDAIRES ont décidé

de lancer les mobilisations en rappelant les revendications que les retraité-es avancent depuis des mois : pouvoir d'achat, loi vieillissement, fiscalité ...

Elles proposent de signer une carte postale à l'adresse du président de la République qui sera déposée à l'Élysée le 1er octobre.

Dès maintenant, Retraités, Actifs, signez et faites signer la carte pétition !



Après les manifestations du 3 juin et 30 septembre 2014, du 17 mars 2015

**les retraités  
poursuivent  
leur mobilisation**

Non à une politique néfaste aux retraités

Monsieur le Président de la République

55 rue du Faubourg-Saint-Honoré

75008 PARIS

# Participez aux réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail. On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

Une attestation de présence sera remise à chaque participant permettant de déduire ce temps des 108 heures.

A l'ordre du jour : Bilan de la rentrée dans le Var et en France, actualité générale, réactions dans vos écoles et suites à donner. Questions / réponses .

**Vous pouvez participer à 3 réunions de votre choix dans l'année dont une sur le temps de classe.**

**Mardi 29 septembre :**  
**Ecole élémentaire**  
**Rodeilhac Toulon à 17h**

**Mercredi 7 octobre :**  
**ESPE Draguignan à 8h30**

**Comme chaque année, des réunions seront régulièrement organisées. Le SNUipp-FSU communiquera dès que possible les dates, lieux et horaires.**

**A envoyer à l' IEN**  
**48 heures avant la réunion**

### Modèle de lettre à l' IEN

NOM / Prénom : .....  
Ecole : .....

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale, Circonscription de .....

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le ..... à .....

Date, Signature

### Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,  
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail ( Décret N° 82447 du 28.5.82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 ).  
Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 3 demi- journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi- journée aura lieu le .....  
Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.  
Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature



Les pensions de tous les régimes de retraite sont bloquées depuis trop longtemps

Des menaces sévères sur les pensions de réversion

Nos régimes complémentaires sont menacés

Des remboursements de médicaments

Poids de plus en plus lourd de la TVA

De loi en loi, depuis près de 20 ans notre pouvoir d'achat régresse

Fiscalisation de la majoration des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants, CASA, suppression de la 1/2 part des veufs et veuves, etc

Des mesures fiscales injustes

3 milliards d'économie sur l'hôpital public

Des milliers de retraités touchés par un nouveau mode de calcul de la CSG

Casse de l'hôpital public

Augmentation des dépenses contraintes (Energie, transports, Logement...)

Difficultés à payer une mutuelle

Baisse des remboursements Sécurité Sociale

**Les retraités disent :**  
**ÇA SUFFIT**

### je revendique:

- l'arrêt du gel des pensions ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1<sup>er</sup> janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires;
- la mise en oeuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Nom : .....

Signature : .....



# Protocole carrière et salaires

Après un an de discussions avec les fédérations de fonctionnaires, la ministre de la fonction publique soumet un projet d'accord relatif à « l'avenir de la Fonction publique : la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations » à l'appréciation des syndicats. Avant de se prononcer, le SNUipp et les autres syndicats enseignants de la FSU ont consulté les personnels.

## Le contenu de l'accord

L'accord, qui sera ensuite décliné dans chaque ministère, vise à « garantir des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire et à renforcer l'attractivité de la Fonction publique ». Il s'articule en deux axes :

- l'axe 1 porte sur les recrutements, l'architecture statutaire et l'attractivité des emplois, avec l'objectif affiché de « renforcer l'unité de la Fonction publique » par l'adoption de règles communes aux trois versants de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière) ;
- l'axe 2 porte sur la revalorisation salariale, le déroulement des carrières et la refonte des grilles indiciaires, dans le but d'« améliorer la politique de rémunération de la Fonction publique ». Il précise aussi la méthode et les conditions de sa mise en œuvre. Il fixe un premier rendez-vous salarial en février 2016. Il crée un comité de suivi composé des seules organisations signataires (ce que dénonce la FSU) où se poursuivront des discussions si l'accord est validé.

Des décrets plus spécifiques à l'Éducation nationale permettront sa mise en application pour les enseignants.

## L'analyse du SNUipp et de la FSU

La FSU s'est engagée avec beaucoup de

détermination dans les discussions pour porter les attentes de la profession en matière de restructuration des grilles indiciaires et de revalorisation des salaires. Le préalable portant sur la valeur du point d'indice n'a pas été un des axes de discussion retenus. Il sera à l'ordre du jour du premier rendez-vous salarial de février 2016, « au vu des indicateurs économiques ».

Bien que beaucoup de points restent en attente et feront l'objet de discussions ultérieures. Le calendrier proposé, même s'il a évolué, n'est toujours pas assez resserré, repoussant la mise en œuvre de certaines mesures après la fin du quinquennat. La ministre de la Fonction publique lie la poursuite des négociations – et plus particulièrement le rendez-vous salarial de début 2016 – à la signature de la majorité des fédérations de fonctionnaires. A défaut, les propositions contenues dans cet accord seraient caduques.

Au final, si les mesures proposées devraient se traduire par un gain sur les salaires d'environ 2%, elles ne rattraperont pas la perte de pouvoir d'achat des enseignants du premier degré. Pour la FSU, comme pour le SNUipp, et quelle que soit l'appréciation donnée à ces propositions, il sera nécessaire de construire des mobilisations avec les personnels pour obtenir de nouveaux acquis et aller au-delà de mesures partielles.

**ACCORD « CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS »  
DONNEZ VOTRE AVIS !**

Après un an de discussions avec les fédérations de fonctionnaires, la ministre de la fonction publique soumet un projet d'accord relatif à « l'avenir de la Fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » à l'appréciation des syndicats. Avant de se prononcer, le SNUipp et les autres syndicats enseignants de la FSU consultent les personnels.

**LE CONTENU DE L'ACCORD**

L'accord, qui sera ensuite décliné par ministère, vise à garantir des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire et à renforcer l'attractivité de la Fonction publique.

L'axe 1 porte sur les recrutements, l'architecture statutaire et l'attractivité des emplois, avec l'objectif affiché de « renforcer l'unité de la Fonction publique » par l'adoption de règles communes aux trois versants de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière) ;

L'axe 2 porte sur la revalorisation salariale, le déroulement des carrières et la refonte des grilles indiciaires, dans le but d'« améliorer la politique de rémunération de la Fonction publique ». Il précise aussi la méthode et les conditions de sa mise en œuvre. Il fixe un premier rendez-vous salarial en février 2016. Il crée un comité de suivi composé des seules organisations signataires (ce que dénonce la FSU) où se poursuivront des discussions si l'accord est validé.

Des décrets plus spécifiques à l'Éducation nationale permettront sa mise en application pour les enseignants.

Même si l'axe 1 est important, c'est surtout l'axe 2 portant sur les rémunérations qui focalise l'attention, en effet, le point d'indice est gelé depuis 8 ans et devrait le rester jusqu'en 2017 se traduisant par une perte importante de pouvoir d'achat.

**ACCORDS DE BERCY SUR LE DIALOGUE SOCIAL**

Signés en 2008 par la FSU et plusieurs syndicats professionnels, ces accords ont permis de garantir aux salariés du secteur public un droit de dialogue social. Ils ont permis de garantir aux salariés du secteur public un droit de dialogue social. Ils ont permis de garantir aux salariés du secteur public un droit de dialogue social.

**AMÉLIORATION DES GRILLES INDICIAIRES**

- transformation de l'indemnité en points d'indice
- revalorisation des grilles notamment au début et en fin de carrière

Document complet, diffusé dans les écoles et téléchargeable sur :  
[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/recto\\_verso\\_PPCCR-2.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/recto_verso_PPCCR-2.pdf)



## Les revendications du SNUipp-FSU

- La revalorisation du point d'indice, son indexation sur les prix et des mesures de rattrapage des pertes.
- La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation de 50 points d'indice.
- L'accès de tous les enseignants à l'indice 783, indice terminal du corps avec la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous.
- Une carrière linéaire déconnectée de l'évaluation et d'un pseudo mérite.
- Un rythme d'avancement qui soit le même pour tous, aligné sur le rythme le plus rapide.
- Le SNUipp n'est pas favorable à la création d'un troisième grade où l'avis de l'IEC est prépondérant et où seule une minorité d'enseignants serait concernée.
- Le SNUipp demande que les indemnités soient intégrées au salaire pour une meilleure prise en compte dans le calcul des pensions.

# Bulletin d'adhésion 2015/2016

NOM : .....  
PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Téléphone portable : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de sortie de l'IUFM : .....

Adresse (Domicile) : .....

Code postal \_\_\_\_\_ Commune : .....

*Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.*

Email : .....@.....

Lieu d'exercice : .....

Poste : ADJ / DIR / TRB / CLIS / Adapt Autre : .....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité-e

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire Echelon : \_\_\_\_

Nomination à  Titre Définitif ou  Titre Provisoire

Travaillez-vous à temps partiel ?  OUI  NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) : .....euros

Mode de paiement :  CCP  Chèque bancaire \*

Prélèvements fractionnés\*\* ..... fois

\* chèques multiples encaissés la 1ère semaine de chaque mois indiqué au dos du chèque, au plus tard le 5 juillet 2016.

\*\* Remplir et signer le formulaire « mandat SEPA ».

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

(Possible seulement pour prélèvements automatiques)

**Chèques à l'ordre du SNUipp Var**



**A renvoyer au**  
SNUipp VAR Trésorerie  
Immeuble Le Rond Point  
Av. Pierre et Marie Curie  
83160 LA VALETTE

# Se syndiquer un acte de solidarité !

**Je me syndique au SNUipp-FSU VAR afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération renommée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.

Je demande au SNUipp-FSU VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que

**Date :**

**Signature :**

**La cotisation à 34 %**

**-66%**

En réglant, par exemple, une cotisation de 153 euros, vous bénéficiez d'une déduction fiscale

et, depuis le 1/1/2012, à un remboursement si vous n'êtes pas imposable.

Le coût réel sera donc de 51 euros.

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2015/2016 sera déductible des impôts/revenu 2016. Vous recevrez

## Grille de cotisations 2015/2016

Instituteurs		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
9	163	53.79
10	172	56.76
11	186	61.38

ESPE		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Étudiants	52	17.16
Stagiaires	80	26.40

Professeur des écoles		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
3	115	37.95
4	142	46.86
5	149	49.17
6	154	50.82
7	163	53.79
8	175	57.75
9	187	61.71
10	202	66.66
11	217	71.61

PE hors classe		
Echelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
HC 1	154	50.82
HC 2	174	57.42
HC 3	187	61.71
HC 4	211	69.63
HC 5	228	75.24
HC 6	243	80.19
HC 7	269	88.77

Ajouter selon situation	
Dir. classe unique	3
Dir. 2 à 4 classes	8
Dir. 5 à 9 classes	12
Dir. 10 classes et plus	16
Enseignant Spé.	8
Maître formateur	8
Conseiller Péda.	12
Directeur SEGPA	20

Retraités		
	Euros à payer	Coût réel (après crédit d'impôt)
Moins de 1000 €/mois	81	26.73
Entre 1000 et 1500 €/mois	98	32.34
Entre 1500 et 2000 €/mois	111	36.63
Plus de 2000 €/mois	130	42.90

Autres contrats		Euros à payer	Coût réel (après crédit d'impôt)
AVS-EVS-AED	36	11.88	

	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Dispo/Congé parental	83	27.39
1/2 temps échelons 3 à 7	97	32
1/2 temps échelon 8 et plus	Pro rata	
75% et 80 %	Pro rata	

**NB:** pour chaque adhésion, le SNUipp 83 reverse 78 € au SNUipp national.